gères ? Dix-sept, tout simplement, dont neuf, par des maisons exclusivement allemandes.

» — Mais, nous dira-t-on, si les industriels français ont acheté leur matériel à l'étranger et particulièrement en Allemagne, c'est qu'ils ne pouvaient trouver en France ce qui leur convenait. Il est des choses que nous n'avons pas chez nous et que nous sommes contraints d'aller chercher au dehors.

» Rien de plus juste. Nous comprenons parfaitement que l'Inde nous envoie ses clous de girofle, la Perse ses étoffes précieuses, la Russie, ses fourrures. Mais, dans le cas spécial qui nous occupe, on ne nous fera jamais entendre que les dix-sept usines françaises qui se sont fait installer par des maison étrangères, n'aient pu imiter les vingt autres, qui se sont fournies en France. »

HISTOIRE DU JOUR

Fuite mystérieuse

Tout récemment les journaux de Paris annonçait le départ subit et mystérieux de M. Foubert — fils de M. Foubert, sénateur républicain inamovible, aujourd'hui décédé — lui-même conseiller général, maire de Saint-Sauveur, dans la Manche, chef de cabinet de M. Sarrien, alors ministre de l'intérieur.

Quelle a été la cause de cette éclipse ? Voici d'après le *Nouvelliste de Cherbourg*, ce qu'on raconte dans le pays :

» M. Sarrien est venu, l'été dernier, à Saint-Sauveur, tenant à donner à son jeune collaborateur une preuve publique de sa haute estime. Tout le canton a admiré, sous son élégant costume de chasseur de la plaine Saint-Denis, la bonne mine et l'air perspicace de Son Excellence.

» Touché du bon accueil qui lui était fait — les cloches mêmes avaient été mises en branle en son honneur ! — et vu la prospérité du Trésor, M. le ministre aurait laissé en partant 3,000 francs pour être distribués aux pauvres électeurs du canton. A quel titre cette somme était-elle donnée ? Sur quels fonds était-elle prélevée ? L'histoire ne le dit pas, mais elle dit que M. le maire, conseiller général, à qui elle avait été remise, jugea à propos de la garder, ce qui évitait les ennuis d'une distribution et les réclamations et les jalousies qui en auraient été la suite.

» On prétend aussi qu'il aurait enlevé, nous ne pouvons deviner à quelle caisse, une somme qui, le premier jour, était de 100,000 francs, mais qui, hier, était arrivée à un million ; il est présumable qu'à la fin du mois elle atteindra et peut-être dépassera 10 millions !

» Qu'y a-t-il de vrai dans ces bruits ? Y a-t-il même quelque chose de vrai ? Sont-ce uniquement des racontars ? Nous l'ignorons, les seuls points certains, c'est que M. Foubert fils a quitté la France et que toutes ses propriétés ont été saisies.

Les journaux de gauche à Paris et dans les départements, n'ont jusqu'ici donné aucun éclaircissement sur cette affaire.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

Laines

ANVERS, 21 décembre.
On a vendu 61 balles de laine La Plata en suint.

LE HAVRE, 21 décembre.
Il a été traité 127 balles de laine de Russie en suint à prix non divulgué.

THIRSH, 20 décembre.
Le commerce reste calme sur toute la ligne, la demande est courante pour les sortes supérieures. On réalise pour les tout-hog de 10 d. à 10 1/2 d. par lb., mi-élevé 8 1/2 d., toisons d'Ecosse et de Moorland 4 d. jusqu'à 5 1/2 d. per lb.

BUENOS-AYRES, 17 décembre.
Les arrivages journalier de laines s'écoulent lentement et vont en majeure partie grossir le stock. Exportation 40.000 b. Stock 20.000 b.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Saïd* est arrivé le 20 décembre à Marseille, venant d'Egypte, porteur de laines à ordres.

Le steamer *La France* est parti le 20 décembre de Marseille, pour la Plata, allant charger des laines.

Le steamer *Béarn* allant de Marseille à la Plata, a touché à Barcelone, le 18 décembre.

Prenaient charge à Melbourne (Australie) le 19 décembre pour Londres, steamers anglais *Essex, Arabic* et *Bothwelle-Castle* prenant des laines à ordre.

Le steamer *Halsbury* est parti le 18 décembre pour Anvers d'Adelaide (Australie), avec laines à ordre.

Le steamer anglais *Trent* partira le 24 décembre, de Southampon pour Montevideo, B.-A. et Rosario, où il chargera des laines en retour.

Les steamers anglais *Para, Kennett, Orono* et *Gonno* sont en charge à Anvers pour Montevideo, B.-A. et Rosario, où ils chargeront des laines en retour.

Le steamer allemand *Francfort* prenait charge à B.-A. le 18 décembre pour Anvers, en laines et diverses marchandises.

Le steamer *Natal* allant de Marseille en Australie, a touché à Port-Saïd, le 20 décembre.

Le steamer *Président Lescy-Lallier* est parti de Bordeaux le 19 décembre, venant de Marseille, et étant porteur de plusieurs transbordements de laines.

Le steamer *Aunis* allant de Marseille à Dunkerque a touché à Cette le 20 décembre, porteur de laines pour Dunkerque.

Le steamer *Poitou* est parti de B. A. le 17 décembre, pour Marseille, avec laines à ordre.

Le 3 mâts norvégien *Bendzeemeer* est arrivé à Queenstown à ordres, venant de la Plata le 20 décembre, et a suivi pour Londres.

Le steamer *Matapan* venant de la Plata viâ Dunkerque, est arrivé le 20 désembre à Bordeaux. Repartira pour B.-A. et Montevideo le 28 courant.

Le steamer *Cambrai* prenait charge à Marseille le 20 décembre, pour Dunkerque, en laines et diverses marchandises.

Marchés anglais

BRADFORD, 20 décembre.
Le marché reste dans le même calme ; quelques sortes de laines anglaises se maintiennent à cause de leur rareté, les croisés sup. sont également assez fermes, mais d'un autre coté, les mérinos annoncent une rapide tendance à la baisse.

Les mohair sont sans changement notable ; les alpaga sont stables.

Filés. — Les ordres donnés aux filateurs, sont clairsemés et peu importants : les prix sont assez stables, mais les offres sont légèrement en faveur des acheteurs surtout pour les 32s mohair et filés botany ; les affaires sont restreintes, tant pour le pays que pour l'exportation.

Tissus. — Cette branche ne s'améliore pas, les fabricants n'obtiennent pas les prix qu'ils se voient forcés de demander, les affaires sont difficiles, par suite des achats anticipés faits récemment.

La demande est surtout inanimée, en productions de cachemires.

ROCHDALE, 20 décembre.
Affaires assez satisfaisantes pour l'assortiment des stocks, le résultat des ventes coloniales de Londres encourage les fabricants à traiter.

Les teneurs sont fermes en valeur.

Flanelle. — Acheteurs peu nombreux et affaires limitées en conséquence. Quelques négociants demandent instamment que la livraison de leurs ordres passés il y a quelques mois, ne s'effectue pas avant le commencement de janvier.

Le stock est bas chez le négociant, fabricant et marchand. Les prix sont sans changement notable. Toutes les fabriques sont pour ainsi dire en pleine activité.

Affaires assez lentes en Yorkshire à prix antérieurs

MANCHESTER, 20 décembre.
Filés et Tissus.— Marché excessivement calme aujourd'hui. *Les filés sont en tendance plus faible, et les* filateurs ont accepté dans quelques cas pour les numéros de twist et weft une réduction de 1/16 d. par liv. st. Les tissus sont soutenus en valeur et la plupart des fabricants continuent à refuser les offres de *la semaine passée. Les ordres au marché sont généralement de peu d'importance.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les « études » dans les écoles de la ville. — Nous recevons d'un père de famille une longue épître dont *nous extrayons les passages suivants :*

« Les études sont-elles utiles dans nos écoles primaires ? M. le docteur Dron, conseiller municipal à Tourcoing et tous les médecins, à peu près, s'élèvent, aujourd'hui, contre le surmenage des enfants, et nous pensons qu'ils ont raison.

» Mais si elles sont utiles, pourquoi la ville ne les paye-t-elle pas partout ? Est-il équitable qu'elle les paye pour les cours élémentaires à Turgot et à Sévigné et qu'elle nous les laisse payer nous-mêmes dans les écoles primaires ? Pourquoi ces privilèges ?

» En résumé, Monsieur, ou les études sont utiles, ou elles ne le sont pas. Si elles sont utiles, que le conseil les rétribue partout ; si elles ne le sont pas, c'est une faute d'en rétribuer aucune, et il est temps de supprimer cette aristocratie que les devanciers du conseil actuel ont créée en faveur des familles les plus capables de s'imposer des dépenses pour l'instruction de leurs enfants. »

Une belle et émouvante cérémonie a eu lieu mercredi, en l'Eglise-St-Martin. M. l'abbé Leroux ancien élève du collège Notre-Dame-des-Victoires, et récemment ordonné prêtre dans la chapelle du grand séminaire de Sant-Sulpice à Paris, y célébrait sa messe solenelle de prémices.

Une foule nombreuse et recueillie se pressait dans l'église Saint-Martin, pour donner à la famille du nouveau prêtre, justement entourée de l'estime et de la considération de tous, une marque tonchante de sympathie. M. l'abbé Jules Leroux, était assisté par M. le doyen de Saint-Martin, et par deux de ses anciens condisciples : M. l'abbé Paul Poissonnier et M. l'abbé Emile Mulliez. La maitrise de Saint-Martin, sous la direction de M. Jules Broquet, a exécuté la messe de *Dumont* harmonisée par *Gigout*, le gendre de *Niedermeyer*; les solis ont été chantés par M. Carlos Merchez.

Après l'évangile, M. l'abbé Chabé, supérieur du Collège Notre-Dame-des-Victoires est monté en chaire. Le digne et éminent ecclésiastique, après avoir fait un parallèle entre la Ste-Vierge et le prêtre, a montré les bienfaits que la religion procurait à l'enfant, au jeune homme, et à l'homme dans la force de l'âge, comme au vieillard dont le sang se glace à l'approche de la mort. C'est en vain, dit-il, qu'on voudrait ébranler le roc séculaire sur lequel Jésus-Christ a bâti son Eglise. Dieu, pour répondre aux menaces de l'impiété, réunit, comme samedi dernier, aux pieds des évêques, des jeunes hommes pleins de charité, de modestie et de persèvérance, et les envoie au combat, prêts à leur susciter des frères s'ils succombaient à la peine.

Allez, jeune prêtre, dit l'éloquent prédicateur, allez et faites-le aimer ce Dieu de miséricorde et de bonté ! Ouvrez vos mains et répandez en abondance les pardons sur la tête du pécheur. Travaillez avec courage, et surtout avec patience, car si les fruits que vous ferez éclore seront précieux, souvent ils seront tardifs Vous tous, ses frères et ses sœurs, ses parents et ses concitoyens, courbez vos fronts sous ses mains bénissantes.

N'oubliez point, dit en terminant l'orateur, en s'adressant au nouveau prêtre, de prier pour ce collège qui vous a donné à Jésus, qui nous bénira certainement dans le ciel, car nous pourrons lui dire un jour : «Seigneur, nous vous avons donné des prêtres ». Bien des larmes ont coulé pendant l'éloquente allocution de M. l'abbé Chabé ; et à la fin de la messe, tous se sont retirés emportant le meilleur souvenir de cette cérémonie. J. B.

L'Œuvre de l'Adoption. — Cette œuvré, éminemment chrétienne et patriotique, a trouvé, lors du dernier Congrès catholique de Lille, dans la personne d'un prêtre, M. l'abbé Outhenin-Chalandre, un apôtre vaillant et distingué.

Son but est d'arracher, aux misères morales et physiques, les orphelins français, en les élevant dans un orphelinat où ils trouvent tous les ateliers les plus indispensables. C'est un grand avantage pour ces pauvres enfants de n'être plus obligés de s'en aller, par la ville, chercher du travail dans les ateliers, où ils sont exposés au danger de contracter de funestes habitudes, de perdre le fruit des pieuses leçons de ceux qui leur tiennent lieu de la famille absente, et de se pervertir au contact des mauvaux exemples,

Abrités sous la sauvegarde de la religion, apprenant un état sous la direction de contre-maîtres dévoués, à l'œuvre, ils ne manqueront pas d'être un jour utiles à la société dont, peut-être, ils seraient devenus les ennemis. A Roubaix, plus que partout ailleurs, il est de notre devoir de venir en aide à une œuvre si belle et si touchante qui peut rendre de si précieux services. Lille et Valenciennes ont déjà répondu à l'éloquent appel de M. l'abbé Outhenin-Chalandre, en lui envoyant des offrandes. Les Roubaisiens, dont, on n'excite pas en vain la charité, voudront aussi soutenir l'œuvre de l'adoption.

M. Muller, chimiste à Croix, soutiendra jeudi prochain 23 décembre, à 10 heures du matin, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Lille pour l'obtention du grade de docteur ès-sciences physiques une thèse ayant pour titre : « Etude sur les Amines composant la Methylamine commerciale ».

L'hiver. — Voici le vieil hiver, à la barbe glacée, à la voix chevrotante qui gémit dans les cheminées, l'hiver avec tout son cortège de rhumes et de maladies. Par bonheur, il nous apporte quelques compensations. C'est la saison des bonnes veillées au coin du feu, des lectures récréatives, des bonnes causeries d'art, des beaux spectacles et des agréables soirées musicales. L'hiver nous apporte aussi les cocagnes de Noël, l'oie grasse, le plum-pudding, les joyeux réveillons, les étrennes, — tant agréables à recevoir ! — le bon gâteau du jour des Rois.

Aux écoliers, l'hiver rapporte les glissades, les combats à balles de neige, les marrons cuits, et tant d'autres délices.

C'est la bonne saison pour le petit commerce. Confiseurs, bijoutiers, magasins de nouveautés, où l'on gaspille, attirent dans l'après-midi toute l'armée des chalands.

Voici l'hiver, le fantasque hiver.

S'il prive souvent les pauvres du nécessaire, il engage aussi les riches à donner de leur superflu.

Beaucoup lui sera pardonné, car il a le joyeux Noël pour compère et la Charité pour fille. J-B.

Cartes de visites pour le nouvel an, ivoire, cristal, deuil, imprimerie *Journal de Roubaix*, voir prix 4e page.

Afin d'éviter tout dérangement aux abonnés ou lecteurs éloignés, nous remettons, aux porteurs du *Journal de Roubaix*, des bons de commande, qu'on est prié de remplir. Les mêmes porteurs déposeront les cartes de visites chez les personnes qui les auront commandées.

Un affaissement de pavé s'est produit rue de Beaurewart, vis-à-vis de la maison qui porte le numéro 29. Il est nécessaire d'y remédier, car il constitue un danger sérieux pour les voitures.

Chronique colombophile. — On nous communique l'avis suivant : « La Fédération colombophile roubaisienne informe le public intéressé qu'elle a décidé, pour la saison 1887, les concours suivants : 24 avril, Breteuil, 100 fr. prix d'honneur. — 1er mai, Saint-Just, 100 fr. — 8 mai, Clermont, 100 fr. — 15 mai, Creil, 100 fr. — 19 mai, Chantilly, 200 fr. — 22 mai, Rambouillet, 200 fr. — (dans un rayon de 8 kilomètres). — 29 mai, Chartres, 200 fr. (8 kilom.) 30 mai, Creil, 200 fr. — 5 juin, Chantilly, 100 fr. — 12 juin, Châteaudun, 200 fr. (8 kilom.) — 19 juin, Breteuil, 100 fr. — 26 juin, concours international, Blois, 300 fr. (rayon 25 kil.) — 3 juillet, Clermont, 100 fr. — 10 juillet, Creil, 100 fr. — 24 juillet, 2e grand concours national, Chantilly, 500 fr. espaces et 5 médailles d'argent grand module (8 kil.) — 17 juillet, Etampes, 200 fr, (8 kil.) — 24 juillet, Longueau, 108 fr. — 31 juillet, Clermont, 100 fr. — 8 août, Creil, 200 fr. — 15 août, Chantilly, 200 fr. — 21 août, Corbeil, 200 fr. (8 kilom.) — 28 août, Amiens, 100 fr. — 5 septembre, Creil, 150 francs.

« Pour la commission : Le président. WEERTS. »

— M. Joseph Duthoit, cabaretier, rue de l'Epeule 58, à Roubaix, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles, qu'il donnera un concours sur Saint-Just, le 7 août 1887.

La société colombophile « l'Aigle », établie chez M. Pierre Tilleule, rue du Grand-Chemin, 93, informe messieurs les amateurs qu'elle donnera deux concours pendant l'année 1887 : le premier aura lieu le lundi de la Foire (18 avril) sur Longueau, et le deuxième le 14 août, sur Creil.

Nous avons annoncé, hier, l'arrestation d'une cabaretière de la rue Pauvrée pour ivresse manifeste, Marie V... conduite au dépôt, est maintenant accusé d'un vol de soixante francs au préjudice du sieur Beuschaert.

Dans un moment de colère, un habitant de la rue de la Longue-Chemise, François H... a lancé après un de ses voisins, Julien D..., une tenaille de fer que ce dernier a pu éviter. Un rapport a été dressé à sa charge.

Lannoy, — Un violent incendie s'est déclaré, mardi matin, à neuf heures, dans la fabrique de déchets de M. Schepens-Wimaux, située sur le territoire de Lys, près du Champ-de-Mars de Lannoy. En un instant, tout l'établissement, qui s'étend sur une surface de 400 mètres carrés environ, était en flammes. Le feu doit avoir été amené par l'échauffement de déchets situés près des générateurs. L'alarme fut aussitôt donnée à Lannoy, et immédiatement les pompiers furent sur les lieux avec leur matériel. Dès le début de l'incendie, on éprouvait de vives inquiétudes : le feu s'était communiqué avec une telle rapidité qu'il avait été impossible d'arrêter la machine à vapeur qui continuait à marcher au milieu des flammes.

Le générateur était en pression et une explosion était à craindre.

Heureusement l'on put briser le niveau et la vapeur s'échappa.

Pendant ce temps le feu continuait à se propager et, pendant trois heures, on craignit qu'il ne se communiquât à la fabrique de tapis de MM. Deffrenne Duplouy frères et aux magasins de cotons de MM. Parent et fils. Heureusement, MM. Boutemy, Delannoy et Leborgne envoyèrent leurs pompes à incendie et il y avait de l'eau en abondance. On put ainsi circonscrire le feu à la fabrique de déchets.

Les pompiers de Lannoy, les ouvriers de MM. Boutemy, Delannoy, Leborgne, Parent et Deffrenne ont fait preuve de courage et de dévouement.

Nous avons malheureusement plusieurs accidents à signaler.

M. Jules Despute a été assez grièvement blessé à la jambe en tombant du haut d'un mur sur une large de grille où il était suspendu par le mollet. M. Jules Delahaye a eu la première phalange de deux doigts enlevée. M. Charles Sequint a été coupé fortement à la main.

Ces trois personnes méritent d'être citées, car elles ont montré une grande intrépidité.

Il y a aussi bien d'autres actes de dévouement à signaler. Nous y reviendrons.

Les blessés ont été soignés par MM. Parmentier et Lemaire, médecins à Lannoy.

Le service d'ordre était très bien organisé par les gendarmes de Lannoy et les gardes-champêtres de Lys et de Lannoy.

Tout le monde a fait entièrement son devoir.

A l'heure où nous quittons les lieux du sinistre, le feu dure toujours et les pompiers de Lannoy continuent à le combattre. Ces braves gens sont exténués, mais ils n'hésitent pas à passer la nuit pour surveiller les maisons voisines.

Les dégâts sont considérables ; plus de trois mille balles de déchets étaient entassées dans cet étroit espace et tout est consumé.

M. Schepens est assuré mais d'une manière bien insuffisante. H. D.

Un bracelet en or, forme paillasson, a été trouvé, samedi, dans un tramway. On peut le réclamer au commissariat central.

L'Administration de la Société de consommation de Roubaix prie les sociétaires de rapporter leurs jetons sans retard. Elle les prévient que les jetons rentrés après le 25 décembre, ne figureront plus dans l'exercice courant.

Le Président du Conseil d'administration.
CYRILLE CAQUANT.

TOURCOING

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier matin chez M. Roussel-Desrousseaux, menuisier, rue du Clinquet. Le feu a pris au grenier dans un tas de paille qui recouvrait des pommes de terre : un des locataires s'en est aperçu et avec l'aide des voisins on a réprimé facilement ce commencement d'incendie qui n'a occasionné que des dégats insignifiants.

Un accident s'est produit à la gare dans la matinée d'hier. Un camionneur, au service de M. J. Ferré, Jules Seigneur, demeurant rue de Guisnes, a été pris entre le wagon qu'il manœuvrait et une muraille, et a eu l'épaule très fortement contusionnée.

Un vol au comptoir a été commis chez M. Glorieux-Ferret, cabaretier, rue de la Blanche-Porte. Le voleur, resté inconnu, s'est emparé d'une sébile contenant quelque menue monnaie.

Croix-Rouge. — Un domestique de ferme, J.-B. Delaere, avait caché ses économies, une somme de 200 fr, en pièces de 5 fr. sous sa paillasse. Le malheureux vient de constater que son magot avait disparu : il ne sait sur qui porter ses soupçons.

LILLE

Le Conseil municipal, dans sa séance de mardi, a renouvelé le vœu du 16 avril 1883 pour la division des cantons Nord-Est et Sud-Ouest en cinq cantons.

M. Baggio a demandé que la subvention du théâtre fût augmentée de 20,000 fr. Cette proposition a été rejetée après avoir été vivement combattue par M. le Maire, qui a fini par avouer qu'il avait choisi un directeur pour la saison prochaine.

M. Bonduel a déposé un projet d'unification des emprunts de la ville. M. le maire a déclaré qu'il espérait pouvoir bientôt répondre aux vœux de M. Bonduel par une proposition identique.

Sur la proposition du comité des travaux historiques et scientifiques, M. l'abbé Dehaisnes vient d'être nommé correspondant honoraire du ministère de l'instruction publique. Tous les lettrés applaudiront à cette décision ministérielle qui décerne une première récompense publique au savant historien de l'*Art flamand*

L'Académie des sciences vient de décerner l'une des plus hautes récompenses dont elle dispose, le prix Montyon, à M. Kolb, ingénieur-directeur des importantes usines Kulhmann pour l'ensemble de ses recherches de chimie pure et appliquée.

M. Kolb a particulièrement attiré, dans ces derniers temps, l'attention du monde savant par ses travaux sur les industries et les arts insalubres.

Académie de médecine, à Paris. — Mardi a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie de médecine. Parmi les lauréats du concours, nous trouvons :

Prix Amussat, 1,500 fr. : M. le docteur Assaky, agrégé à la faculté de Lille.

Prix de l'hygiène de l'enfance, 1,600 fr. : 1,000 fr. à M. Cazin, médecin à l'hôpital de Berck.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 3 décembre 1886

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

Compte-rendu analytique du « Journal de Roubaix »

(Suite. — Voir le n° du 21 décembre)

Chemin de grande communication n° 9 ; rectification à Wattrelos ; avant projet. — M. LE DOCTEUR DERVILLE lit le rapport suivant :

« Messieurs, vous nous avez chargés de l'examen d'un projet de redressement de la partie du Chemin de Grande Communication, comprise entre la place de Wattrelos et la limite du territoire de Roubaix.

» La dépense s'élèverait à 275.000 francs ; le Conseil Municipal de Wattrelos a voté un crédit de 100.000 francs en émettant le vœu que le restant de la dépense soit couvert par les subventions du département et de la ville de Roubaix.

» En ce qui nous regarde les raisons suivantes sont invoquées :

» La ville de Roubaix a un intérêt considérable à l'amélioration du chemin de grande communication ; elle doit d'ailleurs, en vertu du cahier des charges de la concession des tramways, subvenir à l'élargissement de la chaussée.

» Il est vrai que la ville a intérêt à ce que les routes qui la mettent en communication avec les centres voisins soient en bon état ; dès 1836 on l'avait compris de cette façon, puis qu'à cette époque la partie du chemin N° 9 située sur Wattrelos a été pavée aux frais de la ville de Roubaix, et qu'actuellement encore, la part d'entretien de Wattrelos est payée par Roubaix. Mais il en résulte précisément que si la route est rectifiée, la première participation de la ville de Roubaix doit être l'affectation à la nouvelle route de tous les matériaux de la section à déclasser.

» Le deuxième argument invoqué en faveur de la contribution de Roubaix n'est également pas sans valeur. Il résulte, en effet, du texte de l'article 5 du contrat de rétrocession à la Compagnie des Tramways que la Ville prend à sa charge les pavages qu'il y aura lieu d'exécuter et l'acquisition ou l'expropriation des terrains nécessaires. Nous vous proposons donc de décider qu'il y a lieu de voter en principe une subvention à la commune de Wattrelos pour le redressement du chemin de grande communication N° 9, cette subvention étant égale à l'économie qui proviendra pour la Ville du changement de tracé, son paiement étant d'ailleurs subordonné à l'obtention de l'autorisation de modifier le tracé approuvé.

» *Signé* : D' Derville, Pollet-Desquies, Leclercq. »

Les conclusions du rapport sont adoptés.

Voirie municipale ; chemin vicinal N° 10 ; redressement. — M. DELANNOY donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, vous avez chargé vos 1re et 3me commissions d'examiner un projet de redressement de la partie du chemin vicinal N° 10 comprise entre la rue Marceau et la rue Damplerre. Nous avons reconnu que ce redressement s'impose, et nous avons l'honneur de vous proposer de décider qu'il y a lieu d'acquérir de M. Loucheur les terrains nécessaires, soit 1 296 mètres 33 c. aux conditions suivantes :

» 1° Le prix du terrain sera fixé à 3 fr. le mètre carré ; la somme de 3.888 fr. 99 représentant sa valeur, sera prélevée sur les fonds libres des chemins vicinaux ;

» 2° La rue sera ouverte dans un délai de deux mois.

» 3° Une zône centrale de 3m00 sera pavée dès que la saison le permettra :

» 4° Par exception, pendant une période de 2 ans, les droits de voirie ne seront pas réclamés pour les constructions que M. Loucheur fera établir sur le terrain bordant le redressement.

» *Signé* : L. Delannoy, P. Destombes, N. Comerre, Roche, D' Carrette, G. Leclercq, D' Derville, A. Louage, A. Dupire, G. Heyndrickx, J.-B. Pennel. »

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Voirie municipale ; rue du Fresnoy ; demande de construction d'un aqueduc. — M. POLLET-DESQUIENS lit ce rapport :

« Messieurs, l'exécution de deux grands travaux de voirie s'impose sur le réseau de nos chemins vicinaux. Il s'agit de la construction d'un aqueduc sur le chemin vicinal N° 10 (rue du Pile), et de la construction d'un aqueduc sur le chemin vicinal N° 14 (rue du Fresnoy). Notre honorable collègue M. le D' Derville, a pris, dans la dernière séance, l'initiative de cette proposition.

» Si nos ressources nous permettaient d'exécuter simultanément ces deux ouvrages, nous n'hésiterions pas, Messieurs, à vous les proposer. Mais les crédits affectés en 1887 aux grosses réparations des chemins vicinaux ne s'élèvent qu'à 23.429 fr. 01 c. Votre commission s'est trouvée forcée d'opter en faveur de l'un ou de l'autre de ces projets.

» Nous avons cru équitable de donner la priorité au chemin N° 10 (rue du Pile), pour les raisons suivantes :

» Le quartier du Pile, plus que tout autre actuellement a besoin d'être assaini. Il n'y a pas d'écoulement d'eau par suite de l'absence d'aqueduc. Celui que nous vous proposons de créer partant de la rue de Condé et aboutissant à la rue Molière, constituerait une immense amélioration pour tout le quartier. En effet, les eaux provenant des rues Delezenne, Marceau, et Condé, maintenant sans écoulement viendraient toutes se déverser dans l'aqueduc de la rue du Pile. De plus, au moment où l'on va faire le redressement du chemin N° 10, n'est-il pas préférable d'exécuter un travail d'ensemble, aqueduc et pavé ?

» Vu ces considérations diverses, nous vous demandons, Messieurs, de décider en principe la construction d'un aqueduc rue du Pile et d'un aqueduc rue du Fresnoy et nous prions l'Administration municipale d'inviter M. le Directeur du Service de la Voirie à en dresser dès maintenant les plans et devis.

» L'aqueduc de la rue du Pile pourrait être exécuté sur les ressources disponibles de l'exercice 1887, celui de la rue du Fresnoy le serait sur un exercice ultérieur.

» *Signé* : Pollet-Desquiens, Leclerq, Delannoy, Louage, Béghin, Pennel, D' Carrette, Vinchon, Faidherbe. »

Les conclusions sont adoptées.

Voirie municicipale ; rue des Parvenus ; communication au Conseil municipal. — M. le DOCTEUR CARRETTE lit ce rapport. — « Messieurs, la commission des bâtiments civils, appelée à se prononcer sur le projet de classement et de mise en état de viabilité de la rue des Parvenus, a donné un avis défavorable à l'exécutiou de ce projet. Elle se base particulièrement sur les deux motifs suivants :

» 1° Insuffisance de largeur de la rue (9 mètres) et défectuosité du nivellement ;

» 2° Refus d'un nombre assez considérable de propriétaires de céder le sol et de participer aux frais de voirie.

» Dans le but de ne pas entraver l'exécution de ce projet, la Commission a prié l'Administration Municipale de faire tenter, près des propriétaires, de nouvelles démarches, ce qui a été fait, mais sans aucun resultat.

» Dans ces conditions, nous croyons devoir vous prier de décider que la mise en état de viabilité de la rue des Parvenus est ajournée jusqu'à ce que tous les propriétaires de cette rue aient adhéré au projet qui leur a été soumis.

» Signé : D' Carrette, Pollet-Desquiens, Leclercq, Louage, D' Derville, Destombes. »

Les conclusions sont adoptées.

Voirie municipale ; ouverture d'une rue nouvelle ; proposition de MM. Louis Derville et fils ; rue de Denain. — M. POLLET-DESQUIENS donne lecture du rapport suivant : — « Messieurs, la rue de Denain, comprise entre la rue Decrème et la rue du Tilleul, et parallèle à la rue des Parvenus, est une voie d'une utilité incontestable. Tous les propriétaires riverains ont signé l'engagement suivant :

» Les soussignés propriétaires de la rue de Denain, » comprise entre la rue Decrème et la rue du Tilleul, consentent à céder gratuitement à la Ville, le » sol de cette voie sur douze mètres de largeur ; ils » s'engagent en outre à participer dans la dépense » nécessité, pour la mise en bon état de viabilité et » ce, sur les bases suivantes :

» La somme totale et la dépense sera d'abord divisée en trois tiers ; le premier tiers restera à la » charge de la Ville, les deux tiers lui seront remboursés par les propriétaires, chacun au prorata » de son front à rue, la Ville faisant l'avance des » sommes nécessaires à l'exécution des travaux indispensables au droit des propriétaires qui n'auraient pas accepté le présent engagement. Le tout » à la condition que la Ville fera classer au nombre » des voies publiques la rue de Denain, qu'elle y fera » exécuter les travaux de mise en état de viabilité » savoir :

» Un aqueduc ovoïde du type n° 1 et une chaussée » pavée, ces ouvrages seront établis conformément » aux indications des plans et profils annexés au » présent engagement. Enfin la Ville se chargera » de l'entretien et de l'éclairage de la rue. »

(*Suivent les signatures*).

» Vos commissions sont d'avis qu'il y a lieu d'accepter l'offre des propriétaires; en conséquence elles vous proposent :

» 1° D'accepter l'offre des riverains relative au classement et à la mise en état de viabilité de la rue ;

» 2° De demander son admission au réseau des voies publiques et de fixer ses alignements comme ils sont indiqués au plan spécial ;

» 3° D'approuver le projet des travaux à exécuter, et, à cet effet, d'autoriser l'inscription en dépense au budget additionnel de la somme de 42,500 francs égale au montant du devis.

» 4° De voter l'inscription en recette au même budget d'une somme de 28.000 francs représentant la contribution des riverains de la voie nouvelle.

» Signé : Pollet-Desquiens, Salembier, Leclercq, Louage, Pennel, D' Carrette, Roche, Heyndrickx, Roussel. »

Les conclusions sont adoptées.

Voirie municipale ; rue Descartes ; fixation des alignements. — M. PENNEL lit ce rapport. — « Messieurs, M. le Directeur du service de la voirie a adressé à l'Administration municipale le rapport suivant :

» Par acte notarié passé en l'étude de Me Duthoit, » la rue Descartes a été cédée à la ville de Roubaix » au moment de la construction de l'église du Saint-Sépulcre. Cependant, les alignements de cette voie » n'ont jamais été fixés d'une façon officielle.

» Nous pensons qu'il y a lieu de combler cette lacune, et, afin d'éviter des difficultés ultérieures, » nous pensons qu'il y a lieu de demander le classement de cette voie dans le réseau des rues publiques et d'en fixer les alignements. Ils seraient, » comme il est indiqué au plan joint à notre rapport, » droits et parallèles entre eux et distants de 12m00. » Tous les pans coupés auront 3m00 de développement.

» Nous avons l'honneur de soumettre notre projet » à l'Administration municipale en la priant de bien » vouloir le présenter au Conseil municipal.

» Signé : A. VARLET. »

» Vos 1re et 3e commissions vous proposent d'en adopter les conclusions et de décider que les alignements de la rue Descartes, désormais classée comme voie publique, sont fixés suivant les plans annexés au présent rapport.

» Signé : Pennel, D' H. Derville, D' Carrette, H. Salembier, L. Cordonnier, A. Louage, G. Leclercq, Roche, G. Heyndrickx, L. Delannoy, A. Reboux, Buisine, F. Roussel, P. Destombes, Pollet-Desquiens. »

Les conclusions sont adoptées.

Voirie municipale ; rue Molière ; classement. — M. LOUAGE lit le rapport suivant. — « Messieurs, par pétition en date du 5 octobre dernier, M. Alfred Motte, propriétaire de la rue Molière dont la largeur est de 15 mètres, sollicite de la Ville la reconnaissance de cette voie qui s'étend du Boulevard de Beaurepaire au chemin des Trois-Ponts.

» Cette rue est pourvue d'un aqueduc et d'une chaussée pavée qui s'étend sur plus des deux tiers de sa surface.

» M. Motte offre de céder gratuitement à la Ville le sol de cette rue et tous les travaux de voirie déjà exécutés.

» Vos commissions sont d'avis que, dans ces conditions, la rue Molière peut être classée au nombre des voies publiques. Elles vous proposent en conséquence d'en fixer les alignements conformément au plan cijoint dressé par M. le Directeur du service de la voirie et de décider qu'il sera immédiatement pourvu à son éclairage. Le pavage sera complété au fur et à mesure de la construction des trottoirs définitifs.

» Signé : A. Louage, P. Destombes, H. Salembier, D' Carrette, L. Cordonnier, G. Leclercq, G. Heyndrickx, D' Derville, L. Delannoy, Roche, F. Roussel, Pollet-Desquiens, A. Vinchon, Pennel. »

Les conclusions sont adoptées.

Voirie municipale ; rue Labruyère ; fixation des alignements et du nivellement. — M. DUPIRE lit ce rapport :

« Messieurs, M. Varlet, Directeur du service de la Voirie, a adressé à l'Administration municipale le rapport suivant :

» La rue Labruyère est une ancienne ruelle, désignée au plan général des alignements de 1836, sous » le nom de ruelle de la Basse-Mesure.

» Elle figure sur ce plan, comme voie publique, elle » est classée à 6m00 de largeur.

» Des maisons ont été construites en bordure de » cette rue, pour la plupart, elles sont irrégulièrement établies, sans doute parce que la largeur primitive a paru insuffisante, chacun alors a construit » à sa guise, sans suite comme toujours en pareil cas : » le résultat est déplorable.

» Pour remédier aux inconvénients, nous avons » dressé un projet des alignements et du nivellement » à appliquer désormais. Nous avons l'honneur de le » présenter à l'Administration municipale en la » priant de bien vouloir le soumettre au Conseil municipal.

» Roubaix, le 12 novembre 1886.

» *Signé* : A. VARLET. »

» Votre 3me commission, après avoir pris connaissance du projet des alignements et du nivellement dressé par M. le Directeur de la voirie, vous propose de vouloir bien l'adopter.

» *Signé* : A. Dupire, D' H. Derville, L. Delannoy, A. Louage, G. Leclercq, Pennel, D' Carrette, P. Destombes, Buisine. »

Les conclusions sont adoptées.

Voirie municipale ; rue Monthyon ; ouverture ; proposition des propriétaires riverains. — M. F. ROUSSEL lit le rapport suivant. — « Messieurs, vous nous avez chargés de l'examen de la proposition faite par divers propriétaires au sujet de l'ouverture de la rue Monthyon. Nous avons eu à ce sujet une entrevue avec l'un d'eux, M. Brame. Celui-ci avait mis à son consentement la condition que la Ville s'assurerait, soit à l'amiable, soit par expropriation, la possession des immeubles nécessaires au débouché de la voie à ouvrir ; il a complété sa pensée et nous a déclaré que l'exécution de cette clause vers la rue de Barbieux comportait un délai de six ans. Dans ces conditions, nous avons l'honneur de vous proposer :

» 1° D'accepter l'offre faite par les riverains de céder gratuitement à la Ville le sol nécessaire à l'élargissement à 12 m. de la ruelle Monthyon ;

» 2° De la classer dans le réseau des rues publiques en lui attribuant cette largeur et d'en fixer les alignements conformément au plan dressé par M. le Directeur de la Voirie ;

» 3° De décider que le débouché actuel vers la rue de Barbieux sera conservé provisoirement.

» La partie de la propriété appartenant à M. Defives et teintée en jaune au plan parcellaire, si elle n'est pas cédée gratuitement, sera acquise ou à l'amiable, ou par expropriation, dans le délai maximum de six ans stipulé par M. Max-Brame.

» Signé : F